

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2180

présenté par

M. Aviragnet, Mme Vainqueur-Christophe, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE 40

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe « Socialistes et apparentés » vise à supprimer l'article tendant à améliorer l'accès la filière visuelle.

En effet, cet article ne répond au manque global de professionnels de la filière visuelle. Il réaffecte simplement des activités et des tâches entre ces professionnels.

En outre, il ne répond aux inégalités d'accès aux soins visuels.

Enfin, il vise à confier à une profession paramédicale (orthoptistes) des actes relevant d'une profession médicale (ophtalmologistes).